

# 1<sup>ères</sup> Rencontres régionales

## Conseil Economique et Social Poitou-Charentes

### Conseils de développement



#### Pourquoi ces rencontres ?

Octobre 2007

Il y a juste 6 ans, le 1er Conseil de développement était créé en Poitou-Charentes et le Conseil économique et social Poitou-Charentes publiait son 1er rapport sur ce sujet, intitulé « Les Conseils de développement, un pas vers une démocratie participative ».

Depuis 6 ans, les Conseils de développement se sont mis en place, ont testé des modes de fonctionnement, des positionnements à l'égard des élus et ont travaillé de façon variable sur de nombreux sujets. Le CESR, quant à lui, a suivi de très près ces expérimentations, a élaboré plusieurs rapports, dont celui sur le dialogue social territorial, et co-organisé les 1ères rencontres régionales de la société civile organisée.

Chacun avec leur histoire et leurs missions particulières, le CESR depuis 1982, et les Conseils de développement depuis 2001, apportent aux élus des analyses et des préconisations qui sont le fruit d'une construction collective, d'une recherche de convergence entre des organisations socioprofessionnelles ou des acteurs locaux qui ont souvent des approches différentes. C'est une mission qui est exercée avec compétence, conviction et sérieux. Ce sont des lieux organisés d'avis, de débat et d'expression de la société civile. L'ambition est la même et c'est pour cela que depuis plusieurs années, se sont peu à peu tissés des liens, des rencontres, puis l'idée d'un réseau des Conseils de développement et du CESR.



2007 était une « bonne » année pour tirer des premiers enseignements de 6 années de « démocratie participative » des Conseils de développement. Il s'agissait aussi d'étudier l'impact de l'association de la société civile organisée aux politiques publiques, qu'elles soient régionales ou locales. Au-delà des bilans, ces rencontres ont permis de poser les jalons pour les collaborations futures, et posé des pistes très concrètes pour accroître l'efficacité de leurs travaux en direction des élus et des populations.

CESR / Conseils de développement / Dialogue social territorial : l'esprit est le même, celui de la recherche de dialogue et d'actions au plus près et au service des territoires.

#### 2001 / 2007 : 6 ans de démocratie participative

**180 participants aux 6 ateliers du matin, ouverts aux membres des Conseils de développement et du CESR (26 Conseils de développement sur 32). Réseaux représentés : Aire 198, Coordination nationale des Conseils de développement, UNADEL, Institut atlantique d'aménagement des territoires...**

**250 participants à la séance publique de l'après-midi, avec la restitution des ateliers et des débats autour de : Pierre Guénant, Président du Conseil économique et social Poitou-Charentes, Bernard Fagneau, Préfet de Région, Jean-François Macaire, Vice-Président du Conseil régional Poitou-Charentes, Gilbert Favreau, Vice-Président du Conseil général des Deux-Sèvres, Alain Mathieu, Président d'Aire 198 et de la Communauté d'agglomération de Niort, Jacques Deschamps, Président du Pays des Six Vallées, France Joubert, Président de la commission « Territoires » du CESR. Débat animé par Dominique Royoux, Président de l'IAAT.**





# Les enjeux des rencontres régionales

*Comment assurer une meilleure prise en compte de la diversité des besoins des populations par la société civile organisée et leur diffusion auprès des élus ? Comment améliorer le fonctionnement d'une démocratie participative au XXIème siècle, afin qu'elle soit efficace et réelle ?*

D'autres enjeux ont été soulevés au cours des rencontres, auxquels les instances de dialogue social sont confrontées :

- ▶ Le développement durable des territoires (prise en compte de l'environnement, mobilités, services à la personne...) pour atténuer les différences et les discriminations géographiques.
- ▶ La mise en cohérence des politiques territoriales inscrites dans les compétences de plusieurs collectivités (comme les politiques des transports relevant des agglomérations, Départements et Région).
- ▶ La complémentarité entre la démocratie politique et la démocratie sociale, qui passera par le renouveau de la légitimité de la démocratie sociale et par une reconnaissance accrue de la place de la société civile organisée dans les politiques publiques.
- ▶ La clarification des missions et des moyens donnés aux Conseils de développement (humains, financiers, de communication...) pour jouer leur rôle.
- ▶ Le développement de relations avec les autres instances de dialogue social de leurs territoires, qui peuvent travailler sur des sujets similaires (logement, transports, sécurisation des parcours professionnels...).
- ▶ L'association des populations aux réflexions des Conseils de développement au cours des différentes phases de travail, des analyses aux restitutions.



## Quelques questions des ateliers :

**Atelier 1 : Mobilité, déplacements, transport** (animateurs : Alain Levraut, CESR ; William Jacquillard, CDD de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême).

Quels partenariats mis en place pour des échanges rural/urbain ? Comment prendre en compte les nouveaux besoins de déplacement et de mobilité ? Quels territoires de réflexion ? ...

**Atelier 2 : Economie, services, emploi** (animateurs : Jean-Paul Moinard, CESR ; Alain Juillard, Président du CDD de la Communauté d'agglomération de Niort).

Quelles marges de manœuvre des Conseils de développement sur les territoires pour influencer les évolutions ? Les Conseils de développement peuvent-ils favoriser les expérimentations économiques et sociales territoriales ?

**Atelier 3 : Environnement, énergie, climat, biodiversité** (animateurs : Françoise Talbot, CESR ; Jacques Pigeot, CDD du Pays de Marennes-Oléron).

Espace urbain, espace rural : comment gérer la cohabitation et développer les complémentarités ? Comment sont associés les Conseils de développement aux démarches de développement durable ? Comment évaluer la durabilité effective des projets locaux et de la croissance ? ...

**Atelier 4 : Relation à la population, communication** (animateurs : Jean-Michel Saizeau, CESR ; Florent Faure, CDD du Pays Sud Charente).

Comment favoriser la communication entre la population et les Conseils de développement ? Comment faire participer et rendre efficace la participation, en particulier pour des populations sous représentées dans l'action publique, jeunes, femmes ? ...



**Atelier 5 : Perspectives, partenariats** (animateurs : Philippe Bodet, CESR ; James Renaud, Président du CDD de la Communauté d'agglomération de Poitiers).

Comment intensifier les relations entre les Conseils de développement ? Entre les CDD et les conseils de quartier ? Doivent-ils participer à des expérimentations économiques, sociales et culturelles territoriales ?

**Atelier 6 : Evaluation** (animateurs : Michel Cardin, CESR ; Martial Barraco, Président du CDD du Pays de la Saintonge Romane).

Quelle contribution des Conseils de développement à l'évaluation ? Faut-il l'inscrire comme une obligation, une étape nécessaire dans le renouvellement des partenariats entre les pays, les Communautés d'agglomération et le Conseil régional ? ...

*Retrouvez les fiches sur [www.cesr-poitou-charentes.fr/Les-Conseils-de-developpement.html](http://www.cesr-poitou-charentes.fr/Les-Conseils-de-developpement.html)*

# Les recommandations des ateliers



Les débats des ateliers et de la séance plénière l'ont bien rappelé, et ce, dans un consensus total : le CESR comme les Conseils de développement sont des instances de débats, d'analyses, de prospective, qui apportent des avis. Ils ne sont pas des décideurs publics et ne peuvent ni ne veulent se substituer aux assemblées exécutives. A partir de ce préalable, les principales propositions ont porté sur 3 axes majeurs :

## 1 Le renforcement des instances de dialogue social :

► S'interroger sur l'opportunité d'un cadre législatif plus clair, précisant les textes sur lesquels les Conseils de développement devraient être saisis...



► Clarifier les relations entre les élus et les Conseils de développement (liberté d'actions, missions... ?)

► Inciter les pays et les Communautés d'agglomération à mettre à disposition des Conseils de développement les moyens humains et financiers suffisants pour assurer leurs missions, y compris des moyens de communication pour rendre leurs travaux accessibles aux populations.

► Accroître l'ingénierie du dialogue social territorial dans les territoires, en sensibilisant et en formant les relais et les parties prenantes, dont les membres des Conseils de développement.

► Développer la fonction prospective (notamment sur les grands enjeux : évolutions démographiques et des modes de vie, aspiration des citoyens à participer à l'action publique...).

## 2 L'implication des instances de dialogue social, de l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation des projets et des politiques :

► Ne pas limiter les Conseils de développement à la seule réalisation de diagnostics

► Les impliquer dans les différentes phases d'accompagnement de la mise en œuvre des politiques publiques jusqu'à la sensibilisation des populations sur ces politiques (ex. la place possible de ces conseils dans l'évolution des comportements sur les questions environnementales, au-delà de la participation à la démarche des Agendas 21)



► Profiter des interactions entre Conseils de développement pour travailler sur des thématiques qui dépassent les frontières géographiques des territoires (ex. la convergence des conseils sur la construction de l'offre de mobilité entre bassins de vie et les réflexions sur les liens multimodaux avec des tarifications adaptées)

► Reconnaître la capacité de connaissance du territoire des Conseils de développement, bons « capteurs d'informations », et développer une fonction d'alerte (à l'image d'un « droit d'alerte économique et sociale », tant dans les phases d'accompagnement des mutations, mais surtout d'identification d'opportunités de développement).

## 3 La constitution d'un réseau de la société civile organisée en Poitou-Charentes, associant le CESR et les Conseils de développement, et ouvert le cas échéant, à d'autres acteurs :

► Organiser régulièrement des rencontres d'échanges et d'informations entre les acteurs de la société civile organisée, sur des thèmes précis et porteurs, pouvant déboucher sur des propositions pragmatiques soumises aux assemblées exécutives.



► Créer et alimenter une plate-forme / centre de ressources numériques d'informations permettant de recueillir les « bonnes expériences » de dialogue social territorial, d'en assurer leur diffusion et leur promotion.

## Et maintenant ?

Ces rencontres régionales ont démontré la vivacité du partenariat déjà à l'œuvre entre le Conseil économique et social Poitou-Charentes et les Conseils de développement, et la volonté d'en accroître les effets. Il faut donc continuer ce travail en commun.

La traduction concrète sera la promotion des propositions émises, l'étude de leur faisabilité, voire leur expérimentation dans certains territoires.

Au-delà, il est envisagé de poursuivre la réflexion régionale sur le dialogue social territorial et le rôle spécifique des espaces de synthèse que sont le CESR et les Conseils de développement. Ces réflexions s'inscriront dans une dimension prospective et intégreront les problématiques d'organisation territoriale, de relations urbain/rural et d'évaluation des politiques publiques.



# Dans les débats...



« Qu'est ce que la société civile ? Qu'est ce qui rapproche un chef d'entreprise et un syndicaliste et qui fait qu'ils peuvent travailler ensemble ? C'est le « vivre ensemble ». Le CESR, comme les Conseils de développement, est un des rares endroits où l'on a une chance de se rencontrer, de construire des consensus forts et transversaux au service des territoires. » **(Pierre Guénant, Président du CESR)**

« Ce n'est pas dans la décision que la démocratie participative est la plus importante, mais dans la préparation de la décision. Si la décision n'est pas prise en osmose avec ceux qui vont la réaliser ou la vivre, il y aura des difficultés. » **(Jean-François Macaire, Vice-Président du Conseil régional)**



« La Loi qui a créé les Conseils de développement est redoutable, en laissant aux territoires la liberté d'organisation et de consultation, sans dire un mot sur les moyens : c'est une grande avancée mais qui peut s'arrêter. Ce qui fait la spontanéité des Conseils de développement viendrait à mourir si on les institutionnalise. La marge de manœuvre est donc très étroite. En France, le succès des Conseils de développement est très inégal suivant les territoires. Et les populations sont encore très peu informées de leur existence. » **(Bernard Fragneau, Préfet de Région Poitou-Charentes)**

« La préoccupation environnementale doit être transversale. Le territoire est l'espace privilégié pour penser et mettre en œuvre les actions. Dans les prochaines années, on va devoir élaborer des actions communes, comprises par tous. Les Conseils de développement auront un rôle très important à jouer pour penser ces stratégies et ces actions et pour faciliter leur appropriation par les populations » **(Jacques Deschamps, Président du pays des Six Vallées)**



« Il faut que l'on se pose les questions de fond pour trouver des solutions. Les modes de déplacements sont les conséquences de l'urbanisme et de la société dans laquelle nous vivons et des politiques économiques qui sont menées. On peut planter sa maison où l'on veut en fonction du marché, des prix du foncier... La démocratie participative n'y peut rien. Et les gens les moins argentés habitent à la périphérie des villes. Et on s'étonne ensuite qu'il faille organiser des transports pour qu'ils aillent travailler, accompagner leurs enfants aux activités culturelles... » **(Jacques Santrot, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Communauté d'agglomération de Poitiers)**



« On peut se poser légitimement la question de savoir si la démocratie n'est plus qu'un système dominé par les conflits d'intérêt et la raison du plus fort. Les procédures de décision collective sont sources de blocage. La délégation de pouvoir de la citoyenneté repose sur 3 piliers : le suffrage universel qui interpelle le jugement et la conscience de chacun ; la gestion administrative liée à la compétence ; l'engagement et la participation du plus grand nombre en amont et en aval des décisions politiques et des Lois. » **(France Joubert, Président de la commission « Développement des territoires » du CESR)**



« Il faut éviter les compétitions entre les différentes instances de dialogue territorial. Et ces rencontres ont bien démontré la complémentarité qui existe entre les Conseils de développement et le CESR. Il faut jouer les complémentarités entre les instances elles-mêmes. Mais aussi, entre ces instances et les populations, et ces instances et les élus. » **(Françoise Carayon / Annick Poupart, représentantes de la Coordination nationale des Conseils de développement)**



« En fonction de l'actualité locale, les Conseils de développement se mobilisent pour contribuer aux différents projets du territoire. Se pose alors la question du sens : quelle association et quelles contributions ? Un temps de définition avec les élus du territoire est nécessaire pour optimiser l'apport du Conseil de développement. » **(Dominique Royoux, Président de l'IAAT, animateur du débat)**



« Les Conseils de développement ne sont pas des fins en soi. Mais ils participent à la création d'une culture de la concertation sur les projets développés dans les territoires. » **(Gilbert Favreau, Vice-Président du Conseil général des Deux-Sèvres)**



« Pour associer les Conseils de développement à la réflexion, il faut prendre en compte qu'il vous faut plus de temps, et il vous faut des moyens pour travailler. Il faudra inventer en marchant car c'est intéressant d'associer la société civile. D'ailleurs, ce n'est pas innocent que ce soient les plus jeunes collectivités et intercommunalités à qui l'on a adjoint des structures de réflexion. » **(Alain Mathieu, Président d'Aire 198 et de la Communauté d'agglomération de Niort)**



« Le travail entre le CESR et les Conseils de développement doit être conçu comme un enrichissement mutuel et en particulier permettre une approche des questions et des enjeux à des échelles de territoire différentes. » **(James Renaud, Président du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération de Poitiers)**

